

Psoriasis

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur le psoriasis,¹

Rappelant toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé sur la lutte contre les maladies non transmissibles, et soulignant qu'il importe que les États Membres continuent à s'attaquer aux principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles en mettant en œuvre le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;²

Reconnaissant la nécessité urgente de poursuivre l'action multilatérale entreprise pour promouvoir et améliorer la santé humaine, en assurant l'accès au traitement et à l'éducation sanitaire ;

Reconnaissant également que le psoriasis est une maladie non transmissible chronique, douloureuse, inesthétique, invalidante et incurable ;

Reconnaissant en outre qu'en plus des douleurs, des démangeaisons et des saignements occasionnés par le psoriasis, beaucoup de personnes touchées dans le monde sont victimes de stigmatisation et de discrimination sur les plans social et professionnel ;

Soulignant que les personnes atteintes de psoriasis risquent davantage de souffrir de différentes comorbidités, en particulier de maladies cardio-vasculaires, de diabète, d'obésité, de maladie de Crohn, d'infarctus du myocarde, de rectocolite hémorragique, de syndrome métabolique, d'accident vasculaire cérébral et de maladies du foie ;

Soulignant également que jusqu'à 42 % des personnes atteintes de psoriasis font aussi une arthrite psoriasique qui provoque des douleurs, des raideurs et des gonflements au niveau des articulations et peut entraîner des handicaps et des préjudices esthétiques permanents ;

Soulignant par ailleurs que trop de gens dans le monde souffrent inutilement de psoriasis par suite d'un diagnostic erroné ou tardif, d'options thérapeutiques inadéquates ou d'un accès insuffisant aux soins ;

¹ Document A67/18.

² Voir le document WHA66/2013/REC/1, annexe 4.

Reconnaissant les efforts de sensibilisation déployés par les parties prenantes, en particulier dans le cadre des activités organisées chaque année le 29 octobre dans de nombreux pays pour faire prendre conscience du problème du psoriasis, y compris de la stigmatisation dont sont victimes les personnes qui en souffrent ;

Se félicitant du fait qu'à sa cent trente-troisième session, le Conseil exécutif a examiné les questions relatives au psoriasis,

1. ENCOURAGE les États Membres à poursuivre les efforts de sensibilisation au problème du psoriasis et à combattre la stigmatisation dont sont victimes les personnes atteintes de cette maladie, en particulier en organisant des activités le 29 octobre de chaque année ;

2. PRIE le Directeur général :

1) d'appeler l'attention sur l'impact du psoriasis en termes de santé publique en publiant un rapport mondial sur le psoriasis, qui indique notamment son incidence et sa prévalence au niveau mondial, en insistant sur la nécessité de poursuivre les recherches sur le psoriasis et en recensant les approches éprouvées qui permettraient aux parties prenantes, et en particulier aux décideurs, d'intégrer le psoriasis dans les services existants de prise en charge des maladies non transmissibles, d'ici la fin de 2015 ;

2) de faire figurer des informations sur le diagnostic, le traitement et les soins concernant le psoriasis sur le site Web de l'OMS afin de faire mieux connaître au public le psoriasis et les facteurs de risque communs à d'autres pathologies et de favoriser l'éducation et une meilleure compréhension de la maladie.

Neuvième séance plénière, 24 mai 2014
A67/VR/9

= = =